



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 5 -  
SÉANCE N° 524 DU 20 NOVEMBRE 2023

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D'ANIMATION LAVAL- NORD (CALN)

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 13 novembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul (jusqu'à 19 h 06 et à partir de 19 h 43), Bruno Flécharde, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Éric Paris, Georges Hoyaux (à partir de 18h 44), Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18h 14), Nadège Davoust, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau (à partir de 18 h 19), Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier, James Charbonnier, Didier Pillon, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul et Samia Sultani, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Georges Poirier (de 19 h 06 à 19 h 43), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Solange Bruneau a donné pouvoir à Céline Loiseau, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Laurent Paviot (jusqu'à 18 h 44), Caroline Garnier a donné pouvoir à Ludivine Leduc, Sébastien Buron a donné pouvoir à Christine Droguet, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon (jusqu'à 18 h 19), Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Didier Pillon, Lucile Perin a donné pouvoir à Chantal Grandière et Henri Renié a donné pouvoir à Samia Sultani.

#### Était absent

Guillaume Agostino, conseiller municipal.

Céline Loiseau et James Charbonnier sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 novembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 20 NOVEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITÉ D'ANIMATION LAVAL-NORD (CALN)

Rapporteur : Camille Pétron

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 portant sur le vote des subventions aux associations,

Considérant que la ville de Laval, dans le cadre de sa politique en faveur des quartiers lavallois, met en œuvre des moyens humains, matériels et financiers pour promouvoir un développement solidaire de tous les quartiers de la ville,

Que dans le respect de son objet statutaire et grâce au dévouement de ses bénévoles, le comité d'animation Laval-Nord (CALN) joue un rôle actif dans l'animation sociale, culturelle et de loisirs du quartier,

Que le CALN, comme l'ensemble des comités d'animation de Laval, est soutenu chaque année par la municipalité par le versement d'une subvention de fonctionnement votée au moment du vote du budget,

Que pour l'année 2023, le montant de cette subvention s'est élevé à 8 000 €, en respect de la convention de partenariat en date du 3 juillet 2017 signée entre la ville de Laval et le comité d'animation Laval-Nord,

Que c'est dans ce cadre-là qu'il est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € au CALN pour la mise en place d'une journée festive afin de réunir les habitants du quartier des Pommeraies, dans le but de mettre en avant le quartier et de faire rencontrer les anciens et les nouveaux habitants,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Une subvention de 1 000 € est attribuée au comité d'animation Laval-Nord (CALN) au titre du fonds de réserve 2023.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault